Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 022-212201644-20251201-2025_12_1_6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEDERNEC

Séance du lundi 1er décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois de décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Séverine LE BRAS, Maire de PEDERNEC.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	18
Présents	15
Procurations	2

Présents : Séverine LE BRAS, Jean-Louis TANVEZ, Chantal LE BRIS, Gildas LE ROUX, Eveline CARVENNEC, Hervé RANNOU, Jean-Charles CLATIN, Patrick LE BLEVENNEC, Stéphane RIOU, Isabelle PARANTHOËN, Nathalie PALLIER, Sandra QUEMENER, Sonia CARMARD, Sabrina PACHEU, Jean-Marie BODILIS

Absent(e)s : Anita MAHE (procuration à Chantal LE BRIS), Jean-Paul LE GOFF (procuration à Hervé RANNOU), Jean-Michel MOTTE

Patrick LE BLEVENNEC a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 25 novembre 2025
Date d'affichage : 25 novembre 2025

2025.12.1.6 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Le Conseil municipal,

VU l'article L.1612-1 du CGCT ;
VU le budget 2025 ;
VU la proposition de répartition de Madame le Maire ci-après ;
CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité du service public début 2026 et de faciliter les dépenses d'investissement imprévues et urgentes ;

Après en avoir délibéré

DÉCIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser Madame le Maire à mandater, avant le BP 2026, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2025, soit 107 587,50 €,
- d'approuver la répartition des crédits : 63 000 € tels que présentés ci-après,
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer tout acte correspondant.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 022-212201644-20251201-2025_12_1_6-DE

OPÉRATIONS	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
10006 - MAIRIE	21	2183	2 500,00 €
10008 - SERVICES TECHNIQUES	21	2182	20 000,00 €
	21	2188	10 000,00 €
12 - ECOLES	21	2183	2 000,00 €
10024 – CHAUFFERIE BOIS	21	2188	1 000,00 €
10033 – SALLE DES FÊTES	21	2188	5 000,00 €
OPNI - OPÉRATIONS NON INDIVIDUALISÉES	21	2135	10 000,00 €
	21	21316	6 000,00 €
	21	2183	800,00 €
	21	2188	5 700,00 €
TOTAL			63 000,00 €

Fait et délibéré à Pédernec le 1er décembre 2025,

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Séverine LE BRAS



Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.